

BA2

Année académique 2014-2015
<http://atelierba2.wordpress.com/>

EXE2 > CONSIGNE #2

Jury de FIN D'ANNÉE

(Seconde Période du second Semestre : « LES ESPACES DU PROJET »)

Le 5 mai 2015,

A trois semaines de la remise finale de l'EXE-SEM02, voici toutes les consignes pédagogiques et pratiques qui vous permettront de vous organiser pour ce jury de fin de semestre.

D'abord, nous vous proposons de relire un extrait de l'énoncé qui rappellera, si nécessaire, les objectifs à atteindre au terme de l'exercice :

« [...] La question du second semestre propose d'aborder la conception d'un équipement public en relation intense avec l'espace public, à insérer dans l'environnement réel, physique et humain, de la ville dense.

Pour ce projet, les recherches sur l'architecture et sur l'espace public seront indissociablement liées, et nécessairement complémentaires. C'est l'édifice et ses rapports intimes avec l'espace non-bâti qui qualifieront les ambitions des propositions : en se nourrissant mutuellement, le « plein » et le « vide » définiront les hiérarchies structurelles, les échelles, les usages, les fonctionnalités, les représentations symboliques, d'un petit morceau de ville.

In fine, il s'agira pour chaque étudiant de confirmer sa capacité à élaborer un projet d'architecture complet, à la fois ambitieux et réaliste, qui réponde de manière synthétique et convaincante à tous les questionnements suggérés par l'énoncé :

- *les éléments du contexte urbain, ... comment les utiliser comme outils pour la composition du projet ?*
- *le programme, ... comment l'analyser et lui donner du sens ? ... comment comprendre et hiérarchiser les différentes composantes du projet (organisation, usages, ergonomie, spatialités, expression, poétique, scénographies intérieures et extérieures, ...)* ?
- *la structure et la matérialité, ... ou le plaisir de travailler sur l'incarnation d'un projet ? [...] »*

Afin de rencontrer ces ambitions, il sera nécessaire de travailler à différentes échelles (1/500, 1/200 et 1/100), en apportant un soin tout particulier à l'expression du projet en 3D (maquettes, coupes, élévations, croquis, perspectives, photo-montages, axonométries, ...).

En effet, la qualité de la composition et de l'expression des spatialités, tant intérieures qu'extérieures, constituera un critère essentiel de l'évaluation.

Nous attendons aussi que les documents présentés soient extrêmement « parlants », et parfaitement réalisés : une narration claire et une présentation complète, explicite et attractive.

Pour permettre d'atteindre ces objectifs, sans nuire à votre participation aux cours théoriques, il est décidé que les échanges relatifs aux questions de composition se concluront au terme de la séance d'atelier du lundi 18 mai. Pour le jeudi suivant (21-05), la matinée sera consacrée à une séance d'atelier facultative, où les enseignants seront présents, à votre disposition pour répondre aux éventuelles ultimes questions de présentation ; l'après-midi sera laissée libre, pour que vous puissiez vous consacrer à la représentation qualitative de vos propositions.

NB : Il n'y aura pas de séance d'atelier le jeudi 14 mai, qui est jour de congé officiel.

1 DOCUMENTS À REMETTRE, A MINIMA, POUR LE JURY FINAL :

1.1 LA NARRATION DU PROJET,... Attitudes, Ambitions, Processus,... L'essence de la proposition !

- Présentation de « l'univers du projet », sous la forme que vous jugerez la plus adéquate (une voire plusieurs planche(s) dédiée(s), ou différents éléments répartis judicieusement sur l'ensemble de la présentation).
- Ces documents synthétiseront et objectiveront l'identité essentielle du projet ; ils communiqueront les attitudes et choix adoptés par rapport aux questions proposées par l'énoncé (de la ville,... à la matérialité et aux logiques structurelles).
- Cette narration sera hiérarchisée et illustrée de la manière la plus efficace et la plus pertinente, en fonction des intentions du projet : par des mots-clés, des « maquettes-concept », des documents à l'échelle mis en exergue, des références, des axonométries de principe, des schémas explicatifs, des photos-montages, des collages, des organigrammes, etc => Ce sera le « Manifeste » de votre projet.

1.2 LES SPATIALITÉS DU PROJET (documents « magnifiques », moyens d'expression libres)

- Au moins 2 vues en perspective, à hauteur d'homme, représentant les spatialités extérieures du projet. (pour rendre compte, notamment, des éléments suivants : traitement de l'espace public, expression urbaine, séquences visuelles, matérialités,...)
- Au moins 2 vues en perspective, à hauteur d'homme, représentant les spatialités intérieures du projet. (pour rendre compte, notamment, des éléments suivants : promenade architecturale, vues, lumières, relations dedans/dehors, atmosphères, matérialités,...)

1.3 A l'échelle 1/500 : SITUATION DU PROJET dans le quartier.

- Plan de situation du projet, dans le périmètre du quartier, avec représentation du bâti et des espaces vides (publics-privés /// rues, places, parcs, jardins,...), pour mettre en évidence les relations du projet avec le morceau de ville dans lequel il s'insère.

1.4 A l'échelle 1/200 : PROJET URBAIN,... inséré dans l'environnement large, précisément représenté.

- Plan d'implantation « texturé » du projet, avec représentation de tous les aménagements des espaces extérieurs, dans le contexte large => Ce plan couvrira au moins le périmètre imposé pour la maquette 1/100.
- Minimum deux coupes-élévations d'implantation significatives, en contexte.

1.5 A l'échelle 1/100 : PROJET ARCHITECTURAL,... inséré dans le contexte proche, précisément représenté.

- Maquette détaillée du projet, avec représentation des spatialités intérieures et de tous les aménagements des espaces extérieurs => Pour rendre compte des espaces intérieurs, la maquette devra être démontable.
- Un plan meublé au niveau de la rue reprenant les aménagements des espaces intérieurs et extérieurs. Ce plan mettra en évidence les relations des espaces du projet (bâti et non-bâti) avec tous les éléments du contexte proche (en ce compris, le front bâti de la rue Porselein, en vis-à-vis de notre parcelle).
- Les plans meublés de chaque niveau, avec représentation des continuités spatiales entre espaces intérieurs et espaces extérieurs.
- En contexte, toutes les coupes nécessaires à la bonne compréhension des ambitions spatiales de la proposition.
- En contexte, toutes les élévations significatives de l'incarnation du projet et de son expression dans l'environnement urbain. (selon les cas, certaines façades pourront être dessinées dans des documents de type « coupe-élévation »)

1.6 HISTORIQUE DES RECHERCHES

- Synthèse chronologique de l'historique des recherches, sous la forme que vous jugerez la plus adéquate.

#2 EXIGENCES POUR LES DOCUMENTS À REMETTRE

2.1 DOCUMENTS GRAPHIQUES

- Les documents graphiques à l'échelle utiliseront les représentations du contexte fournies en début d'exercice (plans, fronts bâtis,...)
- Les étudiants sont vivement encouragés à soigner particulièrement la mise en page et le graphisme de leurs planches, de manière à réaliser un ensemble cohérent, lisible, hiérarchisé et attrayant. La qualité primera toujours sur la quantité !
- Tous les documents graphiques seront présentés sous forme de planches au format Din-A1 (59,4 cm x 84 cm) collées sur support rigide. Chaque planche comprendra un cartouche reprenant les informations suivantes : **BA2 / 2014-2015 / N° de l'exercice et titre du programme / Nom et prénom de l'étudiant / Date / Intitulé du document et son échelle**

2.2 MAQUETTES 1/100

- Pour la présentation au jury, les maquettes individuelles seront impérativement insérées dans les maquettes collectives, réalisées par groupes d'atelier.
- Ces maquettes collectives devront donc être parfaitement « restaurées », avant les jurys, par les étudiants de tous les groupes. (Cfr. bâti, végétation, détails et finition générale,...)

#3 CALENDRIER, ORGANISATION ET TEMPORALITÉS DU JURY :

=> JEUDI 14 MAI 2015 :

- Congé de l'Ascension.

=> LUNDI 18 MAI 2015 :

- Séance d'atelier normale.
- Conclusion des échanges à propos des questions de composition du projet.

=> JEUDI 21 MAI 2015 :

- **Matin** : Séance d'atelier facultative, pour répondre aux éventuelles questions de présentation.
- **Après-midi** : Pas de séance d'atelier.

=> MARDI 26 MAI 2015 : REMISE DE L'ENSEMBLE DES DOCUMENTS GRAPHIQUES (hors les maquettes)

- **Après-midi, en UA6** : **Le détail des modalités pratiques sera transmis dans une prochaine consigne.**

=> MERCREDI 27 ET JEUDI 28 MAI 2015 : JURY

• Principe pédagogique :

- Le jury de fin d'année BA2 se déroulera sur deux jours, soit quatre demi-journées, et sera constitué de 6 groupes de jury qui fonctionneront parallèlement.
- Chaque étudiant présente son projet oralement, devant un jury composé d'au moins 4 personnes, incluant invité(e) extérieur(e), invité(e) interne de notre faculté, ainsi que deux enseignants d'atelier BA2, dont son titulaire de groupe.
- Chaque étudiant disposera de 18 minutes au maximum... soit 3 minutes de présentation, et, ensuite, 15 minutes, au plus, d'échanges avec le jury. (il est donc très important de préparer et soigner votre présentation orale, qui doit être concise et se concentrer sur l'essentiel des intentions du projet)

• Organisation pratique : : **Le détail des modalités pratiques sera transmis dans une prochaine consigne.**

• Le JEUDI 28 mai à 18H00 :

A la fin de la session de jury BA2, le jeudi à 18H00, un petit drink de l'amitié sera organisé.

Ce moment d'échange entre nous sera aussi l'occasion de proclamer :

- Les lauréats du POLAROÏD-1 (premier semestre 2014-15), avec remise de l'ouvrage à eux, puis à tous ;
- Les lauréats du Concours-Photo BA2 « TURIN 2015 », avec remise des prix ;
- Les présélectionnés pour le POLAROÏD-2 (second semestre 2014-15).

D'ores et déjà, réservez cette date à l'agenda,... pour un beau moment de convivialité !

4 CRITÈRES D'ÉVALUATION :

En référence à l'énoncé, les évaluations se baseront sur la capacité des étudiants à rencontrer les objectifs pédagogiques et les enjeux de l'exercice.

LES ENJEUX DE L'EXERCICE

Le travail sur :

- La stratégie d'implantation en rapport avec le contexte existant (interactions entre espaces bâtis et non-bâtis, qualification de l'espace public et de tous les espaces extérieurs, qualification des volumes construits,...)
- L'organisation, le dimensionnement, l'ergonomie et la mise en espace des différents usages, tant intérieurs qu'extérieurs.
- L'interface entre le dedans et le dehors, ... les espaces de médiation, les continuités spatiales, les vues et les lumières.
- La composition : les espaces intérieurs / extérieurs, les parcours et l'expression du projet dans son environnement urbain.
- La définition des matérialités et la proposition de principes constructifs pertinents.
- Les moyens de présentation et de représentation.

LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Apprendre à analyser une question complexe,
- Apprendre à documenter, critiquer et hiérarchiser les contraintes d'un programme,
- Apprendre à lire, interpréter et valoriser les éléments d'un contexte,
- Apprendre à définir et formuler des stratégies claires pour l'élaboration d'un projet,
- Apprendre à développer des moyens et méthodes de travail personnels,
- Apprendre à communiquer hypothèses et solutions, en utilisant les techniques conventionnelles de représentation et en exploitant ses propres moyens d'expression.

#5 POUR MÉMOIRE, QUELQUES ASPECTS RÉGLEMENTAIRES

5.1 ABSENCE AU JURY

- Procédure à respecter obligatoirement en cas d'absence forcée au Jury :

Toute absence, justifiée ou non, à la remise des documents et/ou au jury de fin d'année entraînera une note nulle pour ce jury. Aucun « jury de rattrapage » ne pourra être prévu.

Cependant, les travaux déposés en l'état dans les délais prescrits, par l'étudiant ou par une tierce personne, seront examinés par le jury, même hors la présence de leur auteur, à condition que ce dernier soit couvert par un justificatif d'absence, dont la copie nous aura été transmise, et que le coordinateur de l'atelier ait été personnellement averti. (avec copie au titulaire du groupe)

- Tout retard à la remise des docs et/ou à la présentation en jury sera sanctionné d'une pénalité de -20% sur la cote obtenue.

• Afin de rationaliser l'organisation des jurys, il est instamment demandé aux étudiants qui prévoiraient de ne pas présenter leur projet au jury de fin d'année, d'en avvertir dès que possible, par mail, J.-L. Brisys, coordinateur de l'atelier BA2. - **Merci d'avance !**

5.2 PONDÉRATION DES NOTES DE PROJET POUR LE SEMESTRE-2 :

L'exercice du second quadrimestre est partagé en deux périodes de travail, qui se concluent chacune par un jury individuel :

- La Période-1 se termine par le Jury d'Avant-Projet, qui représente 40% des points du semestre.
- La Période-2 se termine par le Jury de Fin d'Année, qui représente 60% des points du semestre.

=> **N.B. : Important**

Deux activités communes simultanées ont été proposées au choix des étudiants BA2, durant la semaine précédant les vacances de printemps : le voyage BA2 à Turin et l'Esquisse Commune.

La participation à l'une OU à l'autre de ces activités pédagogiques est OBLIGATOIRE.

Comme annoncé, les étudiants qui ne se seraient pas conformés à cette obligation se verront attribuer une pénalité sur leur note finale en Projet du second quadrimestre.

Cette pénalité représentera 10% des points de Projet Sem-2 => cela signifie que tout étudiant noté comme « absent » verra sa moyenne semestrielle ajustée sur un total maximal de 90% des points, au lieu de 100% !

BON TRAVAIL À TOUTES ET À TOUS !

Les enseignants de BA2,